



Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes du 13 septembre 2017 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

Elus

- . M. Pierre Le Bodo, Président du Pays de Vannes
- . Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente, co-présidente du CUP
- . M. Michel Guernevé, Elu communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléant)
- . Mme Monique Danion, Vice-Présidente de Questembert Communauté (suppléante)
- . Mme Dominique Vanard, Vice-Présidente de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléante)

Représentants privés

- . M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement du Pays de Vannes
- . M. Anthony Boisard, Directeur de Cap Avenir
- . Mme Béatrice Dupont, Représentante Eau et Rivières de Bretagne
- . M. Jean-François Méaupe, Président du CDOS 56
- . Mme Michèle Pierson, représentante du Pôle E2S Pays de Vannes

Membres avec voix consultative :

Présents

- . M. Maxime Picard, Conseiller régional
- . M. Loïc Le Trionnaire, Représentant du Président du PNR du Golfe du Morbihan

Excusés

- . M. Gwénaél Dréano, Représentant le sous-préfet référent du Pays de Vannes
- . M. Alain Guihard, Représentant le Président du Conseil Départemental
- . M. David Robo, Conseiller régional
- . M. Bertrand Iragne, Conseiller régional

Techniciens

Présents

- . M. Matthieu Deldicque, Référent technique Conseil Régional
- . Mme Nina Trallero, Animatrice Leader du Pays de Vannes
- . Mme Chloé Canton, Animatrice du Conseil de Développement
- . Mme Natacha Guillerme, Gestionnaire Leader et contrat de partenariat du Pays de Vannes

Excusés

- . Mme Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes
- . Mme Marion Gallard, Gestionnaire technique Conseil Régional

Introduction

Il s'agit du 15^{ème} CUP organisé par le GIP Pays de Vannes et la Région depuis la signature du Contrat de partenariat le 8 juillet 2015.

Pour rappel, seuls les membres titulaires reçoivent l'invitation au CUP (ceci afin d'éviter la présence de doublon), ces derniers doivent donc obligatoirement informer leur suppléant de la date, du lieu et l'ordre du jour du CUP et lui transmettre les fiches projets.

Le compte-rendu sera remis à l'ensemble des membres du CUP : titulaires, suppléants et membres à voix consultative.

Ordre du jour :

1. Examen des projets en demandes de subvention :

Auditions et avis du Comité Unique de Programmation sur les projets suivants :

Crédits Régionaux - Investissement

- 08h45 : Construction d'une école - Commune de Questembert – Services Collectifs Essentiels
- 09h10 : Extension de l'école Anita Conti - commune de St Avé – Services Collectifs Essentiels
- 09h30 : Mise en réseau des médiathèques - Golfe du Morbihan Vannes Agglomération –
Priorité 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie – Fiche Action 2.2 « Favoriser la culture et les liens sociaux »

Programme Européen LEADER

- 09h50 : Création d'une résidence artistique - Commune de La Vraie-Croix –
Fiche Action 5 « Une culture pour tous, des cultures pour chacun »
- 10h15 : Création d'un centre culturel éphémère - aide au démarrage – Commune de Grand-Champ – Fiche Action 6 « A la rencontre des services innovants »
- 10h45 : Projet de création et diffusion musicale en échange avec des artistes burkinabés –
Association SITALA – Fiche Action 5 « Une culture pour tous, des cultures pour chacun »

Avis définitifs :

- Animation/gestion/fonctionnement du Programme européen Leader (Années 2015 et 2016) –
GIP Pays de Vannes

2. Informations diverses :

Demande de subvention Mairie de Billiers – Huitres invasives

[Accueil](#)

M. Pierre Le Bodo, Président du GIP Pays de Vannes et Mme Anne Gallo, Conseillère référente régionale pour le Pays de Vannes, accueillent en tant que co-présidents les membres du CUP dont la réunion se déroule à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Vérification du Quorum

Projets examinés au titre des fonds régionaux et du Programme européen Leader du Contrat de partenariat 2014-2020.

Le CUP du 13 septembre 2017 est composé de 10 membres (5 représentants élus et 5 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Sont présents 10 membres votants dont au moins la moitié de représentants de la société civile.

Double Quorum : Atteint

(La présence de la moitié de représentants de la société civile, donc du double quorum, n'étant obligatoire que lors de la présentation de projets européens).

1 - [Examen des projets en demandes de subvention](#) :

. Auditions et avis du Comité Unique de Programmation

. [Construction d'une école – Commune Questembert](#)

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Marie-Annick Martin, Maire, Georges Boeffart, élu référent et Philippe Guyon pour les aspects techniques

Questions des membres au porteur de projet :

- L'école sera entre le terrain de foot et la piscine. Où va se trouver l'entrée du bâtiment ?
- Le projet parle de différents aménagements, y a-t-il eu un travail particulier sur l'acoustique, un sujet particulièrement sensible pour les écoles.
- Les panneaux photovoltaïques évoqués dans le projet sont-ils une certitude ou une option ?

Réponse du porteur de projet :

- Le bâtiment en T aura deux cours orientées à l'est. Il y aura une grande parcelle de chemins doux entre l'école et la piscine. Les chemins existants seront maintenus.
- Les panneaux photovoltaïques ne sont pas inclus dans le budget actuel mais Morbihan Energie fait des propositions pour l'instant, il y a donc la volonté d'intégrer des panneaux au projet.

Les compléments suivants sont également apportés en séance, ce qui permet notamment de compléter la démarche de qualité et de durabilité du projet :

- Des précisions sur la dynamique démographique (voir support de présentation), qui ont permis le dimensionnement du projet. Par ailleurs, une réserve foncière a été constituée avec la possibilité de créer 2 classes supplémentaires.
- Une concertation a été conduite en 2016, notamment avec le personnel enseignant, ce qui a par exemple conduit au choix de créer des courettes extérieures.
- Le bâtiment fera l'objet d'un traitement acoustique adapté.
- Utilisation de matériaux issus de ressources renouvelables : bardage bois, béton de chanvre, enduit en terre cru.
- La commune a mis en place depuis plusieurs années, 20 % de produits alimentaires AB et/ou locaux pour la restauration scolaire.

Débat et sélection

Mme Nina Trallero (*en l'absence de Mme Catherine Panhelleux, directrice du Pays de Vannes*) rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche Services Collectifs Essentiels. Sept projets sont actuellement en cours de demande sur cette fiche.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible portant sur la dimension patrimoniale, artistique et culturelle n'est pas atteinte, en l'absence de dimension artistique mise en œuvre).

Au regard des projets à venir sur cette fiche-action et de l'enveloppe restante, Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle revue de 250 000 € avec la condition d'intégrer les dépenses liées aux panneaux photovoltaïques comme envisagé dans le projet.

. Extension de l'école Anita Conti (Tranche 1) – Commune de Saint-Avé

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Hugues Cheron, directeur, Florian Le Galudec, technicien et une autre personne de la commune

Mme Anne Gallo, en tant que Maire de Saint-Avé, sort de la salle pour la présentation et les échanges.

Questions des membres au porteur de projet :

- Ce projet est-il la phase 1 d'un projet plus important ? Pourquoi le projet global n'a-t-il pas été présenté en une seule fois ?

Réponse du porteur de projet :

- Le projet a été présenté en deux phases car le plus urgent était de s'occuper des problèmes de logistiques avec les dortoirs provisoires à l'ALSH. Le projet a été scindé en deux pour absorber le budget. Là le projet concerne le côté nord des locaux puis dans un second temps le côté est. Au regard du calendrier de réalisation de la phase 2, il n'était pas possible de présenter un projet global à ce jour.

Débat et sélection

Mme Nina Trallero (*en l'absence de Mme Catherine Panhelleux, directrice du Pays de Vannes*) rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche Services Collectifs Essentiels. Ce projet fait partie des sept projets actuellement en cours de demande sur cette fiche (hors phase 2 du projet qui n'a pas été comptabilisé à ce jour).

Mme Anne Gallo, Maire de Saint-Avé et au CUP en tant que co-présidente représentant la Région, ne prend pas part au débat et au vote.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible portant sur la dimension patrimoniale, artistique et culturelle n'est pas atteinte, en l'absence de dimension artistique mise en œuvre).

M. Pierre le Bodo propose donc d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 54 700 € représentant 20% des dépenses de la phase 1.

. Mise en réseau des médiathèques – Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Sylvie Sculo, vice-présidente en charge de la culture, Elodie Le Bail, responsable du service lecture publique et une autre personne de la structure

M. Pierre Le Bodo, en tant que Président de GMVA, précise qu'il ne prononcera pas au moment des votes.

Questions des membres au porteur de projet :

- Questembert Communauté est déjà en réseau pour le fonctionnement de ses médiathèques. Ce projet fonctionnera-t-il avec le même système informatique et seront-ils un jour en liaison ?
- Que signifie la notion de tiers lieu ?

Réponse du porteur de projet :

- Ce projet est une première étape, qui ne correspond pas à la mise en place d'une carte d'utilisateur unique pour l'ensemble du réseau comme cela existe à Questembert Communauté. Il est également discuté des possibilités de l'extension de ce réseau à l'ensemble du territoire du Pays. Il est toutefois précisé que les suites logicielles sélectionnées sont différentes entre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Questembert Communauté.
- La notion de tiers lieux est la façon dont les médiathèques se sont développées récemment. Des activités et rencontres y sont organisées avec par exemple l'ouverture le midi, le lieu se pense comme un lieu de mixité avec différentes activités intergénérationnelles entre collégiens et personnes âgées...

Débat et sélection

Mme Nina Trallero (*en l'absence de Mme Catherine Panhelleux, directrice du Pays de Vannes*) rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche-action 2.2 « Favoriser la culture et les liens sociaux ».

M. Pierre Le Bodo, Président de GMVA et M. Michel Guernevé, élu communautaire de GMVA ne prennent pas part au débat et au vote.

Ce projet avait été identifié sur la fiche culture à l'époque de l'ancienne agglomération. Il restera désormais le territoire d'Arc Sud Bretagne qui n'est pas encore mis en réseau. Il faudra également voir par la suite comment accompagner les projets de tiers lieux, deux sont actuellement en cours de demande d'aide.

Les membres évoquent que ce projet est également intéressant pour les professionnels qui pourront se retrouver en réseau.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet a répondu à 5 des 8 cibles de la démarche de qualité et de durabilité des projets d'investissements portée par la Région Bretagne.

Mme Anne Gallo propose donc d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention maximum revue de 100 000 € sur les dépenses éligibles de 312 000 €, soit un taux de 32,05%. L'action 2.2 visant à favoriser la culture définit dans le contrat actuellement en vigueur un plafond de subvention à 50 000 €. Il est proposé, dans le cadre de la révision, de relever ce plafond à 100 000 € pour la période 2018-2020. Il est donc proposé par Mme Anne Gallo d'appliquer ce nouveau plafond par anticipation.

. Une résidence d'artistes pour de la création et de l'animation associant les habitants – Commune de La Vraie Croix

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Audition du porteur de projet : intervention de Monique Danion, Maire et Géraldine Bertry, responsable de la médiathèque

Questions des membres au porteur de projet :

- Comment s'organise la résidence des artistes ?
- Le projet est porté sur trois ans de mandature, est-il envisagé des suites après ?
- D'autres compagnies ont-elles été envisagées dans le projet ?

Réponse du porteur de projet :

- Pour le weekend du 14 octobre, les habitants seront sollicités pour la résidence des artistes. Sur des temps plus longs, il y aura des chapiteaux et des logements ambulants. Les artistes en roulottes inscriront leurs enfants à l'école locale.
- Le souhait est de continuer à faire vivre le projet et de travailler avec l'Asphodèle à Questembert et Caden. Il pourrait y avoir la création d'un groupe entre trois ou quatre communes qui se mettraient en réseau à l'échelle de la Communauté de Communes. Le projet est d'aller au-delà d'un spectacle annuel sur trois ans, la commune souhaiterait en faire une évaluation et un retour par exemple avec un étudiant en stage pour ensuite proposer une mise à disposition du concept sur le territoire.
- La compagnie « Les Embobineuses » regroupe pas mal de compagnies locales du territoire. Le projet est amené à se développer, ils seront donc plus facilement présents localement.

Débat et sélection

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée (Fiche-action 5 « *Une culture pour tous, des cultures pour chacun* »).

Les membres soulignent la qualité du projet qui irrigue le territoire ; son caractère participatif et salutaire pour le dynamisme culturel du territoire sont à noter.

Les membres s'accordent à dire que cette approche locale est intéressante et innovante.

La Région avait soulevé le fait que ce projet pouvait être considéré comme une manifestation culturelle locale. Au regard des éléments présentés, les membres s'accordent à dire que ce projet est bien une résidence à l'année avec une diffusion d'envergure intercommunale.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

- **Critère ruralité ou innovation**

- **3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional**

Les membres s'accordent à dire à l'unanimité que le projet est innovant et actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :

- Innovation partenariale et innovation méthodologique

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre plus de 3 cibles de la grille développement durable

- Accès à tous, mise en valeur artistique, projet source de valeur économique et projet efficient.

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 50 000 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

. Centre culturel éphémère - aide au démarrage – Commune de Grand-Champ

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Audition du porteur de projet : intervention de Yves Bleunven, Maire, Dominique Le Meur, adjointe enfance jeunesse et Tristan Gesret, chargé de mission

Questions des membres au porteur de projet :

- Le projet est-il prévu sur du court terme ou sera-t-il pérennisé ?
- Comment est prévu le fonctionnement du lieu ? En dehors de la personne en service civique, un autre encadrement est-il prévu ?

Réponse du porteur de projet :

- Le projet est prévu sur cinq car ensuite le bâtiment sera détruit. L'adresse est éphémère mais le lieu sera transféré ailleurs.

- Il y aura au maximum 28 heures de programmation culturelle. Le chargé de mission de la mairie sera le tuteur de la personne en service civique, il aura une partie de son travail sur la gestion du lieu. Au 1^{er} janvier 2018 avec le transfert de la compétence jeunesse, les personnes en charge des TAP auront des heures réorientées vers le centre culturel éphémère « La Villa Gregam ».

Débat et sélection

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée (Fiche-action 5 « *Une culture pour tous, des cultures pour chacun* »).

La Région Bretagne invite les porteurs de projets à faire connaître leur projet auprès des services de la Direction de la Culture. En effet, la Région a lancé, dans le cadre de sa politique culturelle, un appel à projets – « Résidences d'artistes plasticiens sur les territoires », dont la clôture est prévue au 30 septembre 2017. Il pourrait donc être étudié la possibilité d'une candidature de la commune. Par ailleurs, cela pourrait permettre de développer des passerelles avec des réseaux culturels bretons et le futur lieu.

Les membres actent que l'investissement devra être maintenu pendant 5 ans.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

- Critère ruralité ou innovation

- 3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional

Les membres s'accordent à dire à l'unanimité que le projet est innovant et actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :

• Innovation partenariale

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre plus de 3 cibles de la grille développement durable

• Accès à tous, mixité sociale, valorisation artistique, projet source de valeur économique et projet efficient.

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 15 807 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

. Projet de création et diffusion musicale en échange avec des artistes burkinabés – Association Sitala

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Audition du porteur de projet : intervention de Christine Guyonvarch, Présidente de l'association et Benoit Laurent, directeur/coordonateur de l'association

Questions des membres au porteur de projet :

- Quel lien est fait avec les écoles ?

- La subvention de la Réserve Parlementaire a-t-elle été obtenue ?

Réponse du porteur de projet :

- Le 23 septembre est prévu une tournée des écoles avec l'association. Plusieurs rencontres ont déjà été faites avec les acteurs du territoire.

- La subvention de la Réserve Parlementaire a été obtenue.

Débat et sélection

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée (Fiche-action 5 « *Une culture pour tous, des cultures pour chacun* »).

Mme Monique Danion, Maire de La Vraie-Croix et impliquée dans les projets de l'association, ne prend pas part au débat et au vote.

Les membres s'accordent à dire que le projet est innovant et porteur de qualité artistique et d'ouverture culturelle sur l'Afrique.

Au regard de l'impact du projet sur des communes non éligibles (Séné, Saint-Avé) ou hors du territoire LEADER (Hennebont par ex.), l'autorité de gestion émet une réserve réglementaire pour sécuriser le financement du projet.

L'instruction par les services de la Région permettra de détailler au mieux le nombre de jours de création/médiation/diffusion musicale dans chaque lieu identifié, en précisant à chaque fois le type d'ouverture/association au public ou partenariat. Le cas échéant, il pourrait être défini une clé de prorata évitant toutes confusions sur les actions potentielles qui s'effectueraient notamment sur des communes inéligibles du programme Leader. Le montant de dépenses éligibles, et donc de subvention, est prévisionnel à ce stade.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

- Critère ruralité ou innovation

- 3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional

Les membres s'accordent à dire à l'unanimité que le projet est innovant et actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :

- Innovation méthodologique

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre 3 cibles de la grille développement durable

- Accès à tous, mixité sociale, valorisation artistique et projet source de valeur économique.

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 26 871,04 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

. Avis définitifs

. Animation/gestion/fonctionnement du Programme européen Leader (Années 2015 et 2016) – GIP Pays de Vannes

Projets présentés au titre du Fonds européen LEADER

Mme Nina Trallero rappelle que les projets Leader font l'objet d'un passage en avis définitif en CUP. Pour l'animation/gestion/fonctionnement du Programme européen, le passage en avis en définitif peut se faire directement après instruction des dossiers par la Région.

Elle précise également que l'année 2015 est à cheval sur deux programmes Leader. La subvention d'une partie de l'année 2015 a donc déjà été versée au GIP Pays de Vannes.

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis définitif favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader de 18 653,26 € pour l'année 2015 et de 66 678,34 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

2. Point divers

. Demande de subvention Mairie de Billiers – Huitres invasives

Il est indiqué que la commune de Billiers avait déposé une demande de subvention pour la problématique des huîtres invasives dont les blancs d'huîtres bouchent l'accès au port.

Plusieurs pistes ont été étudiées, le dragage des bancs d'huîtres qui reviendront malheureusement sans cesse, la valorisation de ces huîtres qui sera impossible car ces dernières contiennent trop de métaux.

La seule solution serait l'enfouissement mais les huîtres contiennent beaucoup de métaux pour cela.

Mme Anne Gallo précise qu'il n'y aura pas possibilité de donner suite à leur demande, aucune solution pérenne n'étant envisageable.

M. Deldicque précise qu'au regard des résultats du programme de recherche PROGIG (Institut Universitaire Européen de la Mer – IUEM, Université de Bretagne Occidentale, Brest) conduit à l'échelle régionale sur ce sujet, peu de mesures efficaces et pérennes semblent pouvoir fonctionner. (<http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/especes-invasives/Faune-et-flore-marines/Faune-marine/L-huitre-creuse-du-Pacifique-Crassostrea-gigas>)

Par ailleurs, il est précisé que le Département du Morbihan a conservé, dans le cadre du transfert des compétences suite à la loi NOTRe, la compétence sur le port de Billiers.

Les membres s'accordent à dire que la problématique est du domaine public et pas qu'un problème communal, ils invitent le porteur de projet à s'adresser au Département dans un premier temps.

Projet - Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du contrat de partenariat Fiche(s)-action(s)	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP
« Construction d'une école » Commune de Questembert	<u>Axe Service collectifs essentiels</u>	Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional 10 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 250 000 € Dépenses éligibles : 4 669 056 € Soit 5.35% (Dépenses totales : 5 030 285 €)
« Extension école Anita Conti (Tranche 1) » Commune de Saint-Avé	<u>Axe Service collectifs essentiels</u>	Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional 9 voix pour. Mme Gallo, en tant que Maire de St Avé et au CUP en tant que co-présidente représentant la Région, ne prend pas part au vote.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 54 700 € Dépenses éligibles : 273 515 € Soit 20%
« Mise en réseau des médiathèques » Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie » <u>Fiche action 2.2</u> : « Favoriser la culture et les liens sociaux »	Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional 8 voix pour. M. Le Bodo, en tant que Président de GMVA et au CUP en tant que co-président et Président du Pays et M. Guernevé, élu communautaire de GMVA, ne prennent pas part au vote.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 100 000 € Dépenses éligibles : 312 000 € Soit 32.05% (Dépenses totales : 452 000 €)
« Une résidence d'artistes pour de la création et de l'animation associant les habitants » Commune de La Vraie-Croix	Fonds Leader : <u>Fiche action 5</u> « Une culture pour tous, des cultures pour chacun »	Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds FEADER - LEADER 9 voix pour. Mme Gallo, co-présidente représentant la Région, autorité de gestion du FEADER et Mme Danion, Maire de La Vraie-Croix ne prennent pas part au vote.	<u>Fonds FEADER-LEADER</u> Subvention : 50 000 € Dépenses éligibles : 62 500 € Soit 80%

<p>« Création d'un centre culturel éphémère - aide au démarrage »</p> <p>Commune de Grand-Champ</p>	<p>Fonds Leader : Fiche action 5 « Une culture pour tous, des cultures pour chacun »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds FEADER - LEADER</p> <p>9 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région, autorité de gestion du FEADER, ne prend pas part au vote.</p>	<p>Fonds FEADER-LEADER Subvention : 15 807 € Dépenses éligibles : 19 759 € Soit 80%</p>
<p>« Projet de création et diffusion musicale en échange avec des artistes burkinabés »</p> <p>Association Sitala</p>	<p>Fonds Leader : Fiche action 5 « Une culture pour tous, des cultures pour chacun »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds FEADER - LEADER</p> <p>8 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région, autorité de gestion du FEADER et Mme Danion, Maire de La Vraie-Croix, impliquée dans les projets de l'association, ne prennent pas part au vote.</p> <p><i>Au regard de l'impact du projet sur des communes non éligibles ou hors du territoire LEADER, l'autorité de gestion émet une réserve réglementaire pour sécuriser le financement du projet.</i></p> <p><i>L'instruction par la Région permettra de détailler au mieux le nombre de jours dans chaque lieu identifié. Le cas échéant, il pourrait être défini une clé de prorata évitant toutes confusions sur les actions potentielles qui s'effectueraient notamment sur des communes inéligibles du programme Leader. Le montant de dépenses éligibles, et donc de subvention, est prévisionnel à ce stade.</i></p>	<p>Fonds FEADER-LEADER Subvention : 26 871,04 € Dépenses éligibles : 39 856,71 € Soit 67.42% (Dépenses totales : 45 291,71 €)</p>
<p>« Animation - Fonctionnement du Programme Leader (Année 2015) »</p> <p>GIP Pays de Vannes</p>	<p>Fonds Leader : Fiche action 8 « Animation, Fonctionnement »</p>	<p>Avis définitif favorable à l'unanimité pour le Fonds FEADER - LEADER</p> <p>9 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région, autorité de gestion du FEADER, ne prend pas part au vote.</p>	<p>Fonds FEADER-LEADER Subvention : 18 653,26 € Dépenses éligibles : 23 316,58 € Soit 80%</p>
<p>« Animation - Fonctionnement du Programme Leader (Année 2016) »</p> <p>GIP Pays de Vannes</p>	<p>Fonds Leader : Fiche action 8 « Animation, Fonctionnement »</p>	<p>Avis définitif favorable à l'unanimité pour le Fonds FEADER - LEADER</p> <p>9 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région, autorité de gestion du FEADER, ne prend pas part au vote.</p>	<p>Fonds FEADER-LEADER Subvention : 66 678,34 € Dépenses éligibles : 83 347,93 € Soit 80%</p>

La fiche-projet rédigée à l'issue du CUP est contractuelle et annexée à ce présent document, le dossier de demande de subvention devra être conforme au contenu de la fiche-projet.

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Fonds Région)

	Crédits régionaux 2017 : 3 392 658 €	Crédits restants à mobiliser suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP 13/09/17	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations	570 000 €	484 000 € 84,91%	0 €	484 000 € 84,91%
<i>FA1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
<i>FA1.2 : Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise</i>	55 000 €	30 000 €		30 000 €
<i>FA1.3 : Résoudre les inadéquations emploi-formation face aux évolutions des entreprises</i>	200 000 €	145 000 €		145 000 €
<i>FA1.4 : Conforter les activités agricoles et marines</i>	15 000 €	9 000 €		9 000 €
<i>FA1.5 : Consolider l'offre de séjours touristique en arrière-pays</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
PRIORITE 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie	1 165 426 €	736 906 € 63,23%	100 000 €	636 906 € 54,65%
<i>FA2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire</i>	780 426 €	361 346 €		361 346 €
<i>FA2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux</i>	135 000 €	129 680 €	100 000 €	29 680 €
<i>FA2.3 : Encourager l'innovation dans les services</i>	50 000 €	45 880 €		45 880 €
<i>FA2.4 : Accompagner la rénovation urbaine</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
PRIORITE 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie	478 700 €	279 173 € 58,32%	0 €	279 173 € 58,32%
<i>FA3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics</i>	111 200 €	11 200 €		11 200 €
<i>FA3.2 : Agir pour une mobilité durable</i>	95 000 €	35 000 €		35 000 €
<i>FA3.3 : Développer les énergies renouvelables</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
<i>FA3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel</i>	72 500 €	32 973 €		32 973 €
<i>FA3.5 : Soutenir les démarches intégrées de gestion de la zone côtière</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
Axe rééquilibrage territorial	500 000 €	300 000 € 60,00%	0 €	300 000 € 60,00%
<i>FA4.1 : Équipements multimodaux</i>	250 000 €	50 000 €		50 000 €
<i>FA4.2 : Attractivité et multipolarisation</i>	250 000 €	250 000 €		250 000 €
Axe services collectifs essentiels	678 532 €	468 058 € 68,98%	304 700 €	163 358 € 24,08%
TOTAL DOTATION	3 392 658 €	2 268 137 € 66,85%	404 700 €	1 863 437 € 54,93%

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Programme LEADER)

Fiche Action	Intitulé	Montant fiche	Montant des subventions sollicitées	Montant des subventions payées	Montant disponible après le CUP du 13/09/17
N°1 - 19.2	1 - Les métiers de demain	279 682,00 €	32 846,81 €	0,00 €	246 835,19 €
N°2 - 19.2	2 - Vers une agriculture durable	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
N°3 - 19.2	3 - Agriculteurs, artisans, commerçants, pour une transmission facilitée	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
N°4 - 19.2	4 - Qualité de vie et accueil des générations	350 000,00 €	105 050,04 €	0,00 €	244 949,96 €
N°5 - 19.2	5 - Une culture pour tous, des cultures pour chacun	200 000,00 €	157 352,35 €	0,00 €	42 647,65 €
N°6 - 19.2	6 - A la rencontre de services innovants	150 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €
N°7 - 19.3	7 - Une ouverture vers l'Europe	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
19.4	8 - Animation/Fonctionnement du programme	450 000,00 €	85 331,60 €	0,00 €	364 668,40 €
TOTAL		1 929 682,00 €	434 580,80 €	0,00 €	1 495 101,20 €

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (ITI FEDER)

Axes FEDER	Montants FEDER 2015-2020	Crédits restant à mobiliser après le CUP du 17/05/17
<p>1- Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques Pour développer les usages et la culture numériques, par la mise en place d'applications et de nouveaux services numériques</p>	236 263 €	0 €
<p>2- Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables Pour soutenir les dispositifs de production d'énergie renouvelable issue de la biomasse (bois énergie, réseau de chaleur) et les projets d'échelle locale.</p>	292 208 €	292 208 €
<p>3 – Réhabilitation énergétique du parc de logement social Pour soutenir les investissements visant à la réhabilitation énergétique du parc de logement social.</p>	919 822 €	743 404,18 €
<p>4 – Transport durable : soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité Pour soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité afin de développer les modes de transport durable. Ce montant FEDER est dédié au PEM du Pays.</p>	1 000 000 €	1 000 000 €
<p>Total dotation FEDER</p>	<p>2 448 293 €</p>	<p>2 035 612,18 € 83.14%</p>

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent de lever la séance et remercient les membres.

Le prochain CUP est programmé le 25 octobre 2017. Mme Anne Gallo ne pouvant être là sera remplacée par M. Maxime Picard pour représenter la Région. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationales et européennes).

Président / Présidente du Pays de Vannes

Conseiller régional référent / Conseillère régionale référente

Monsieur Pierre Le Bodo

Handwritten signature of Monsieur Pierre Le Bodo in black ink.

Madame Anne Gallo

Handwritten signature of Madame Anne Gallo in blue ink.